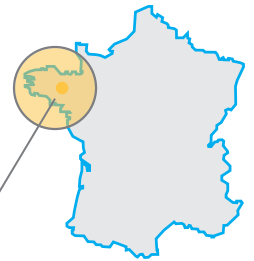




CSE
jeudi 25 janvier



Le dernier CSE s'est tenu le jeudi 25 janvier.

L'année 2024 va être marqué par différents événements : l'inflation, la colère des agriculteurs (déjà en cours) qui pourrait être suivi par d'autres métiers et bien évidemment l'organisation des jeux olympiques.

L'UNSA Ferroviaire reste vigilante sur les impacts que va apporter un tel événement notamment pour les agents qui pourraient être amenés à renforcer en effectif la région parisienne, mais aussi entraîner des conséquences sur la Région Bretagne en termes de fréquentation des gares ou d'hébergements.

Le CSE était présidé par Mr Bourdel (DRH du TER Bretagne).

Bonne Lecture.

ACCIDENTS DE PERSONNES

Ces dernières semaines ont été marquées par plusieurs accidents de personnes dans notre région. Non seulement, il y a eu des débats sur la sécurisation des petites gares (sans passerelle, ni sous-terrain) mais également sur la prise en charge du personnel que ce soit les ADC, ASCT, personnel d'escale, etc.



Il a été rappelé à la Direction, une nouvelle fois, qu'il était nécessaire d'améliorer la communication avec les élus pour tout événement majeur impactant les agents de notre périmètre.

Il y a également une forte demande des élus pour avoir un représentant de Gares & Connexions lors du prochain CSE.

En effet, la Direction du TER Bretagne reporte trop souvent nos interrogations sur d'autres instances de SA du groupe SNCF sans y répondre.



Les débats ont également porté sur les visites d'aptitude sécurité des agents de conduite. Réglementairement, il faut savoir que **les ADC confrontés à ces événements dramatiques** sont accompagnés dans les premières heures par l'astreinte traction. **Il est proposé un suivi psychologique et ils peuvent s'ils en ressentent le besoin être amenés à consulter leur médecin traitant afin qu'il établisse un arrêt de travail si cela est nécessaire.** Et c'est bien là le problème, car cet arrêt, s'il est prescrit, entraîne inévitablement une nouvelle VAS à la reprise de l'agent. C'est pourquoi, trop souvent, des ADC, dans ce moment difficile, ne souhaitant pas repasser cette contraignante visite médicale, et mettent tout en œuvre pour qu'il ne leur soit pas prescrit cet arrêt maladie.

Le DRH nous explique qu'avec la médecine d'aptitude, il y a eu des échanges sur ce sujet irritant et que des mesures ont été prises pour éviter une VAS complète systématique suite à un accident de personne.

Il s'agirait d'une VAS allégée pour les ADC ayant passé cette visite récemment (2 premières années). Pour ceux ayant une VAS programmée dans l'année et arrivant à

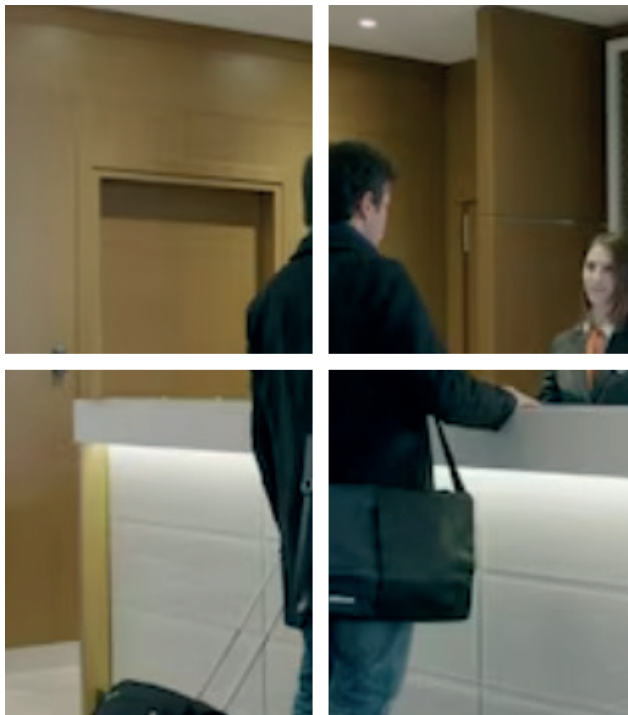
échéance, elle serait complète.

Nous demandons les textes qui encadrent cela et qui reprennent les propos du DRH. En attente...

Vos élus UNSA Ferroviaire regrettent que les ADC soient malheureusement contraints, parfois, suite à des accidents de personnes de faire le choix difficile, de ne pas se faire prescrire un arrêt maladie qui semble légitime, de peur de subir une charge mentale supplémentaire avec une nouvelle VAS et une inaptitude éventuelle. Nous avons tous des exemples de collègues ayant malheureusement été "descendus" suite à une VAS post accident de personne et cette finalité nous semble tellement injuste et pénalise l'agent moralement et financièrement...

Il est également incompréhensible d'envoyer des ADC faire cette nouvelle visite à Paris ou dans un centre d'aptitude autre que celui de Rennes...

Les élus UNSA Ferroviaire sont à votre écoute pour vous aiguiller vers les services compétents si vous en ressentez le besoin, mais aussi pour toute autre problématique dans votre vie professionnelle.



ORFEA

Vos élus des quatre organisations syndicales ont déposé des DCI concernant le foyer ORFEA de Rennes portant sur les punaises de lit et la propreté. Une réunion suivie d'une visite le 9 janvier a été faite avec un compte-rendu comportant une demande de détection canine poussée. Cette demande a été actée par la Direction de la Traction avec plusieurs passages dont la première a eu lieu ce vendredi 26 janvier après-midi (voir ci-dessous).

VISITE ORFEA

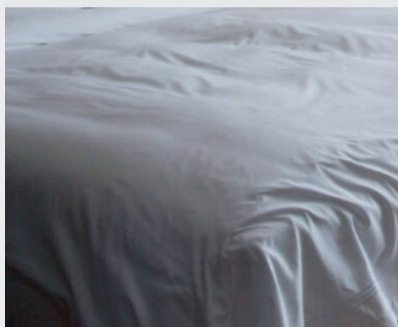
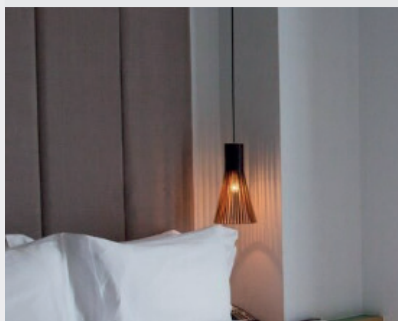
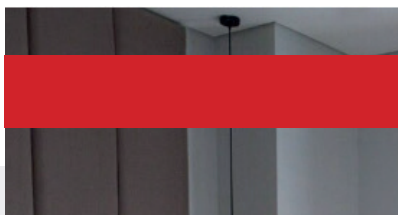
Le vendredi après-midi 26 janvier 2024, un chien renifleur de punaises de lit est passé au foyer ORFEA. Des représentants de vos organisations syndicales étaient présents dont vos élus UNSA Ferroviaire.



L'ensemble du bâtiment a été scruté par le chien, excepté la chambre 208 (qui est en cours de traitement).

Malheureusement, la chambre 203 et maintenant la chambre 213 ont fait réagir le

chien. Ces chambres sont donc désormais fermées et les précautions (le CUBE) d'usage ont été mises en place. Depuis, le vendredi 02 février une nouvelle présence d'insectes en chambre 206 a été détectée.



DCI du 05/02

Les quatre organisations ont déposé une DCI et ont été reçues ce lundi 05 février. Deux points ont été demandés:

La fermeture immédiate du foyer ORFEA de Rennes et la désinsectisation de celui-ci en totalité. La Direction nous a indiqué que seules 18 chambres et le local coupure seront traités (avec un certain délai pour réaliser ces opérations). Vos élus sont en désaccord et demandent qu'un relogement systématique à la demande d'un agent soit fait. La Direction nous a répondu que ce n'est pas possible par manque de place dans les hôtels.

Vos élus ont demandé que la prise en charge par taxi soit considérée comme du temps de travail effectif. Nous avons reçu un refus de la Direction estimant que les lieux de relogement sont toujours proches de la gare.

Vos organisations syndicales notent que cette conciliation n'a pas abouti et que la Direction ne prend pas les mesures nécessaires au bien être des agents.

UN PRÉAVIS DE GRÈVE VA DONC ÊTRE DÉPOSÉ.



DIALOGUE SOCIAL

Vos élus demandent une amélioration du dialogue social notamment pour les groupes de travail avec les Organisations Syndicales et la Direction en présence des agents de terrain

pour avoir leur ressenti sur les sujets abordés. Une demande de modification du règlement intérieur du CSE a été demandé pour bien cadrer ces réunions.



ACCIDENT DU TRAVAIL

Il est demandé à la Direction que les observations lors d'un accident du travail soient objectives et non subjectives sur le déroulé des faits pour les dossiers envoyés à la Caisse de Prévoyance.

Pour les élus UNSA Ferroviaire, comme pour les élus des autres OS, seuls les faits doivent être relayés sur les CERFA envoyés à la CPR.



UNSA-Ferroviaire Bretagne
6 bis rue Pierre Martin tel : 02.99.50.49.56





Soyez acteur de votre avenir Osez l'UNSA!



QUIMPERLÉ

Concernant l'agression qui s'est déroulée à Quimperlé fin janvier, le contrevenant a été inculpé en comparution immédiate à 6 mois à domicile sous bracelet électronique et devra payer un dédommagement à l'agent agressé.

Vos élus UNSA Ferroviaire vous rappellent l'importance de signaler tout fait dont vous seriez victime. Ces déclarations sont importantes pour les forces de l'ordre et leur statistique. Cela permet également de demander plus de moyens SUGE sur le terrain.

STATION C

Concernant les EIA et les EP (Entretiens professionnels), il n'y a pas d'obligation de préparation en amont de ces rendez-vous. Vos élus ont demandé qu'un temps de préparation sur les temps de services soit une possibilité pour les agents de préparer ces rencontres importantes avec son manager. La fin des EIA et EP sont décalés au 31 octobre 2024 mais pour le TER Bretagne l'objectif, comme ces dernières années, est le 31 mars 2024. La Direction des ressources humaines pourra accompagner les managers dans l'utilisation de station C pour la réalisation des EIA.

Vos élus UNSA Ferroviaire rappellent à la Direction l'importance de ces échanges entre le salarié et le manager. Un entretien annuel ne se fait pas rapidement sur le poste de travail et doit être préparé par les agents sur ses heures de services.

Prime CIARAN

Plusieurs agents percevront une gratification exceptionnelle. Cela nous renvoie au CSE extraordinaire sur le sujet avec une prime de 75€ à 150€ par agent ayant travaillé durant cette période.

Vos élus UNSA Ferroviaire invitent les personnels qui auraient travaillé les jours suivant cette tempête et qui n'auraient pas constaté l'attribution de cette prime sur leur fiche de paie de se rapprocher de leur manager et/ou de vos élus.

AGISSEMENT SEXISTE

Vos élus UNSA Ferroviaire ont rappelé que la journée du 25 janvier est consacrée à la sensibilisation du grand public au sexisme qui est à l'origine de toutes les inégalités et discriminations entravant la liberté des femmes et des hommes dans leurs droits réciproques.

Vos élus UNSA Ferroviaire auront été les seuls à rappeler lors de leur déclaration l'importance de cette journée. Nous rappelons aussi que si vous subissez ce genre de discrimination, une référente d'entreprise et deux référents désignés dans votre CSE peuvent vous aider. Une communication du 25 janvier reprend les coordonnées de ceux-ci.





PRIME PERFORMANCE 340 €

La prime de performance pour le quatrième trimestre 2023 sera de 340 €, versée sur votre salaire de février (la prime maximum est initialement de 400 €). L'objectif de régularité inférieur à l'objectif n'a pas permis d'avoir le maximum de la prime.

Vos élus UNSA Ferroviaire ont rappelé que l'objectif de régularité n'est pas du fait des agents TER seuls mais bien en lien avec la régularité des TGV, des intempéries que nous avons subi à l'automne et de l'adhérence dégradée pour le matériel roulant.

Pour rappel, l'octroi de cette prime est à l'initiative de vos élus UNSA Ferroviaire et demandée en CSE depuis 2021.



POINT EMPLOI EN PRÉSENCE DE MME SYLVAIN ROBILLARD

- Fin décembre, nous comptabilisons 55 recrutements sur notre périmètre dont 16 femmes et 39 hommes .
- Parmi ces recrutements, nous comptabilisons 4 personnes, âgées de plus de 45 ans,
- 17 personnes recrutées ayant déjà eu un contrat (CDD, intérimaires, stagiaires, etc.) et 3 ex-alternants.
- Aucun recrutement n'a été effectué sur décembre.

La Direction recherche toujours des candidat-es et est preneuse de CV.

Dans la volonté de féminiser les métiers SNCF, les services RH recherchent activement des candidatures féminines. Si dans votre entourage des personnes sont intéressées, n'hésitez pas à transmettre directement leurs candidatures au service RH ou à nous solliciter si besoin.

Pour rappel, le dispositif de cooptation pourra être mis en place dans certains cas (voir L'Actu RH n°27 du 10/06/22).



QUESTIONS



RÉPONSES

Vos élus UNSA demandent à quelle hauteur, par service de l'établissement Bretagne, se monte le reliquat de journées de congés 2023 à poser en 2024 ?

Direction : les éléments seront fournis au CSE de février 2024.

Vos élus UNSA-Ferroviaire ne manqueront pas de reposer la question!



Vos élus souhaitent faire un point sur les dispositifs DAC et ambition cadre sur le périmètre du CSE. Nombre de dispositifs, terminés, validés (ou non) / en cours / à venir. Ainsi que les postes pour lesquels ces dispositifs sont mis en route.

Direction : Ambition Maîtrise : trois parcours ambition maîtrise sont actuellement en cours et un nouveau parcours est prévu en 2024. Les postes visés sont ceux de Permanent Voyageurs et Chef d'Escale. Ambition Cadre : 5 parcours ambitions cadres ont été réussis en 2023.

1 parcours ambition cadre est actuellement en cours.

Pour 2024, à date, 2 dispositifs sont prévus. Un pour l'escale et un au COVB.



TMB AGENTS TGV

Vos élus UNSA demandent à date si les agents TGV ont été rattachés au TATL ? Sinon, quelles démarches vont être mises en place (RH/Sécu, etc.) pour ces agents ?



Direction : les agents TGV sont, à date, rattachés au Technicentre Maintenance Bretagne. Ces agents travaillent exclusivement sur les matériels TGV. TATL, à l'instar de Nantes et Bordeaux, qui réalise les démarches pour piloter directement ses agents dédiés et donc pour les rattacher à leur organisation va piloter ce dossier avec l'appui de la BU TER. La date prévisionnelle de rattachement est prévue au plus tard en octobre 2024.

Vos élus UNSA-Ferroviaire demandent à être en lien sur ce sujet pour pouvoir échanger avec le CSE de l'Axe Atlantique, notamment

sur les travaux de basculement de ce personnel. En effet, cette évolution sera pour eux une perte de lien managérial avec un DPX à Nantes, un DUO à Bordeaux, un pôle RH et le DET à Paris.



X73500

Suite à la modification du matériel (mise en place de patins frotteurs) il semblerait que la circulation des X73500 soit autorisée sur l'étoile de Rennes en US.

Vos élus UNSA-Ferroviaire demandent si une modification des documents traction est en cours afin d'être en cohérence avec les textes Réseau et Matériel.

Direction : La fin des mesures conservatoires du protocole sécurité Sainte-Pazanne à l'échelle du Réseau Ferré National permet de lever l'interdiction de dispense de



mesures catégorie A pour les X73500 en Unité Simple. Ces mesures sont reprises dans un texte règlementaire du référentiel d'Établissement de l'EIC Bretagne Pays De La Loire, EIC BPL - Mesures à prendre pour les circulations de catégorie A, B ou C (EIC BPL CM00128), applicable à partir du 10 Décembre 2023. Rien n'interdit donc plus de faire circuler les X73500 en US.

Les documents traction n'ont pas besoin d'une mise à jour, ils ne reprennent pas spécifiquement les dispositions St Pazanne (ex : Livret de ligne). Avant toute mise en œuvre définitive, une note de sécurité reprendra la date d'application de la mesure au sein de TER Bretagne (mise en œuvre envisagée au cours du mois de février).

Vos élus UNSA-Ferroviaire remarquent que cette réponse a été plus que complète et remercient la Direction de cette précision. Gageons que pour toutes les autres questions cela sera aussi le cas.



Vos élus UNSA-Ferroviaire demandent les budgets d'investissement prévisionnel pour 2024 (lieux, natures des investissements, budget 2024 prévisionnel, etc.).

Direction : les principaux investissements sont le renouvellement des valideurs KorriGo, certains aménagements liés au PEM de Quimper, les études sur la modernisation du TMB et la sécurisation du site du TMB via un système de vidéosurveillance.

Vos élus UNSA-Ferroviaire déplorent que sur les sujets économiques, une fois de plus, les choses ne soient pas partagées en transparence. Malgré tout, les investissements principaux à venir nous ont été fournis en réponse à cette question mais sans précision et notamment les montants envisagés.



Vos Représentant(e)s UNSA-Ferroviaire élu(e)s

Nom	Prénom	Contact	Nom	Prénom	Contact
Laurent	Cyril	07.77.80.85.16 cyril.laurent@sncf.fr	Jamouille	Michel	06.33.11.90.93 michel.jamouille@sncf.fr
Guineheuc	Sylvie	06.09.61.04.15 sylvie.guineheuc@sncf.fr	Le Querrec Person	Christelle	06.65.35.09.46 christelle.cadorel@sncf.fr
Texier	Yann	06.34.67.52.61 yann.texier@sncf.fr	Lecoursonnais	Christophe	06.27.47.00.96 christophe.lecoursonnais@sncf.fr



Faites-nous remonter vos questions:
unsa.ferroviaire.cse.bzh@gmail.com



Consultez toute l'info du ferroviaire sur notre site :
www.unsa-ferroviaire.org



UNSA-Ferroviaire Bretagne
 6 bis rue Pierre Martin tel : 02.99.50.49.56





Les Moi(s)

UNSA

FÉVRIER • MARS

INSCRIPTION
À LA
NEWSLETTER
FÉDÉRALE



2024

Contactez-moi(s) !



Abonnez-vous
ici :



FÉDÉRATION
UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS

federation@unsa-ferroviaire.org
www.unsa-ferroviaire.org